

# 1% artistique

Cité de la musique et de la danse - Saint-Brieuc

Région : Bretagne - Département : Côtes d'Armor - Ville : Saint-Brieuc -  
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Brieuc

Direction des affaires culturelles - Place du Général de Gaulle - BP 2365 -  
22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

Maître d'œuvre : Dominique Deshoulières - Agence Deshoulières et Jeanneau  
- 76, rue des Carmélites - 86000 POITIERS

Objet :

Une procédure de 1% artistique est ouverte dans le cadre de la construction d'une Cité de la musique et de la danse - équipement culturel regroupant le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Brieuc et des associations de pratique amateur ; réhabilitation d'un ancien Carmel sis au 55, rue Pinot Duclos à Saint-Brieuc. Mode de passation : Procédure adaptée restreinte en application des articles 28 et 71 du code des marchés publics.

Montant de l'enveloppe du 1% artistique : 53 000 euros TTC

Nombre de candidats admis à présenter un projet : Trois au maximum.

Pièces à fournir pour la présélection :

- Dossier artistique (références et curriculum vitae détaillé et actualisé)
- Note d'intention présentant la démarche et non un pré-projet
- Une garantie professionnelle

**Date limite de réception des candidatures : 21 septembre 2009 à 16h.**

IMPORTANT : Règlement de la consultation et Dossier d'information : Sur demande auprès de : Caroline Soquet - 02 96 62 55 98 - [csoquet@mairie-saint-brieuc.fr](mailto:csoquet@mairie-saint-brieuc.fr)